



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1310**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13047- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES POUR LE RELOGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DANS LE CADRE DES DÉMOLITIONS ET RÉHABILITATIONS - OPÉRATIONS DE RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS CORSY ET BEISSON À AIX EN PROVENCE – AVENANT N°1 AU MARCHÉ A10.055.

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Heliott BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Liliane PIERRON

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.22

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES POUR LE RELOGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT
DES FAMILLES DANS LE CADRE DES DÉMOLITIONS ET RÉHABILITATIONS -
OPÉRATIONS DE RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS CORSY ET BEISSON À AIX
EN PROVENCE – AVENANT N°1 AU MARCHÉ A10.055.

- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération n°2010.1005 du 04 octobre 2010, Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics ont été autorisés à signer le marché concernant le relogement et l'accompagnement des familles dans le cadre des démolitions et réhabilitations pour les quartiers Corsy et Beisson.

Après vérification de la décomposition du prix global et forfaitaire, il apparaît une différence de montant entre celui retenu pour l'analyse et le jugement des offres et celui indiqué dans l'acte d'engagement.

Il s'agit de la rectification d'une erreur matérielle suite à des erreurs de calcul. Il convient donc de tenir compte de ces erreurs et différences par voie d'avenant.

Le montant indiqué dans l'acte d'engagement était de 384 952,50 € HT. Lors de l'analyse des offres, ce montant a été corrigé (erreurs de calcul dans la décomposition du prix global et forfaitaire). Le montant retenu pour l'analyse des offres et au moment de l'attribution est de 384 903,00 € HT

A la suite de quoi, et compte-tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** L'avenant n°1 au marché n°A10.055, conclu le 11 octobre 2010 avec la Société URBANIS, qui rectifie le marché portant ainsi son montant à **384 903,00 € HT**

- **AUTORISER** : Madame le Député-maire, ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, à signer l'avenant n°1 au marché n°A10.055, ainsi que tout document s'y rapportant.

**2010.1310 - MARCHÉ DE SERVICES POUR LE RELOGEMENT ET
L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES DANS LE CADRE DES DÉMOLITIONS ET
RÉHABILITATIONS - OPÉRATIONS DE RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS
CORSY ET BEISSON À AIX EN PROVENCE – AVENANT N°1 AU MARCHÉ A10.055.**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence

LA VILLE

Direction Générale Services Techniques
Direction Adjointe des Services Techniques
Direction des Marchés Publics

**MISSION POUR LE RELOGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES
FAMILLES DANS LE CADRE DES DÉMOLITIONS ET
RÉHABILITATIONS - OPÉRATIONS DE RÉNOVATION URBAINE
DES QUARTIERS CORSY ET BEISSON À AIX EN PROVENCE**

MARCHE N° A10 – 055 CONCLU LE 11 OCTOBRE 2010
AVEC LA SOCIÉTÉ URBANIS

AVENANT N°1
PORTANT RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL :

1.1 – Identification du marché

Marché N° A10-055 notifié le 14 octobre 2010 à la société URBANIS.

Objet et forme du marché : Marché à prix forfaitaires passé en Appel d'Offres Ouvert Européen.

Les études sont réparties en 4 phases définies comme suit :

<i>Phase</i>	<i>Détail des études</i>
1	Enquêtes sociales, diagnostic socio économique et plan de relogement
2	Concertation/Information/communication
3	Mise en œuvre du plan de relogement et accompagnement social
4	Suivi, bilan et évaluation

Durée du marché :

Le marché débutera à compter de sa notification et se terminera trois mois après le dernier relogement et à la fin des travaux de réhabilitations.

La durée globale maximale du marché est de 4 ans à compter de sa notification.

Montant du marché inscrit dans la délibération n°2010.1005 du 04 octobre 2010 : 384 903,00 € HT.

1.2 – Identification des cocontractants

Le marché ci-dessus a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur le Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.
- D'autre part, la Société URBANIS, représentée par Madame GOSSE Fanny, Directrice Régionale, numéro SIREN 347 582 231 et domiciliée 63 rue de Breteuil 13006 MARSEILLE.

2 – OBJET DE L'AVENANT N°1 :

ARTICLE 1 : MODIFICATIONS DU CONTRAT INITIAL -

Le présent avenant N°1 a pour objet de rectifier une erreur matérielle quant au montant du marché à prendre en compte dans l'Acte d'Engagement, suite à vérifications et total recalculé de la décomposition du prix global et forfaitaire.

ARTICLE 2 : INCIDENCE FINANCIERE -

L'acte d'engagement initial comportait un montant de 384 952,50 € HT.

Suite à l'analyse de la décomposition du prix global et forfaitaire, le montant a été corrigé (erreurs de calculs) comme suit : **384 903,00 € HT.**

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES -

Toutes les autres clauses du marché n°A10.055 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3 – SIGNATURE DES PARTIES :

<p>Pour la Société URBANIS : Nom et qualité du signataire</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le (cachet de la société)</p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence Le représentant du pouvoir adjudicateur, Nom et qualité du signataire</p> <p>Maurice CHAZEAU <i>Maire-Adjoint</i> Délégué à l'Inspection Générale des Services, aux Marchés Publics aux Délégations de Services Publics et à la Communication des Actes Administratifs</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
---	---